



RESEARCH ARTICLE

MARKETS, CRIMES AND INTERVENTION STRATEGIES MARKETS,
CRIMES AND INTERVENTIONSTRATEGIES

¹Pr. Opadou KOUDOU, ²Dr. Koko LucieN'GORAN and ³ANOH Yoboua Diane

¹Professeur Titulaire De Psychologie, Ecole Normale Supérieur Université FHB

^{2,3}UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny

ARTICLE INFO

Article History:

Received 24th July, 2016
Received in revised form
14th August, 2016
Accepted 08th September, 2016
Published online 30th October, 2016

Key words:

Criminality, Insecurity, Robbery,
Violence, Market, Situational prevention,
Psychosocial support.

ABSTRACT

This study focuses on violent criminality experienced by buyers and sellers. Three objectives the structure: identify crimes against sellers and buyers; identify the factors that underlie these crimes; assess the impact of these crimes on sellers and buyers. Desk research, questionnaire and interview were used as data collection tools. The results of the survey indicate that stakeholders (buyers and sellers) in the market are victims of physical assaults, robberies and homicides. Hoarding of goods on the site, the lack of formal control, circulation of firearms and bad land commercial site are the major risk factors. In terms of prevention, the study proposes situational prevention and psychosocial support for victims.

Copyright © 2016, Pr. Opadou KOUDOU et al. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Pr. Opadou KOUDOU, Dr. Koko LucieN'GORAN and ANOH Yoboua Diane, 2016. "Marchés, crimes et stratégies d'intervention marchés, crimesand interventionstrategies", *International Journal of Current Research*, 8, (10), 40139-40145.

INTRODUCTION

Le développement de la criminalité a conduit les politiquessetchercheurs en criminologie à proposer des grilles d'explication et d'intervention du phénomène. Dans cette perspective, des auteurs mettent l'accent sur la rationalité des actes du délinquant (Clarke, 1995 ; Cusson, 2002, 2007,2008. 2014, 2015 ; Koudou, 1997, 2009) ; les opportunités criminelles (Cohen et Felson in Koudou, 2007), l'interaction acteur-situation (Gassin *et al*, 2011); les liens sociaux en terme de régulation personnelle et sociale (Leblanc, 1995); le handicap socioculturel et linguistique (Cario, 2000); les facteurs prédisposant anciens, les facteurs motivationnels qui s'actualisent dans la situation et les facteurs purement circonstanciels (Born et Glowacz, 2014); les dysfonctionnements familial et social rapprochés, la personnalité à risque délinquant et les déclencheurs (Koudou, 2011) Sur le plan des interventions des auteurs proposent la prévention psychosociale précoce (Cario, 2004) ; la prévention développementale (Cusson, 2002), la prévention situationnelle (Clarke, 1995 ; Cusson, 2002, 2008); la prévention tridimensionnelle (Gassin *et al.*, 2011).

Ces études, malgré leur pertinence pour la plupart se concentrent peu sur des secteurs spécifiques d'activité économique comme les marchés, lieu de transaction financière, de vente et d'achat d'articles divers. Ces études par ailleurs n'intègrent pas suffisamment le contexte sociopolitique de déroulement des activités violentes. Or, depuis plus de dix ans, la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire et en particulier à Abidjan s'est fragilisée du fait des différentes crises économiques et politiques. Cette situation induite par la prolifération des armes de tout calibre a favorisé la recrudescence du grand banditisme et par conséquent, le développement du sentiment d'insécurité chez les populations et les commerçants. Ainsi, pour le groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (2007), c'est environ 650 millions d'armes à feu qui sont détenues par les civils dans le monde, soit les trois quart des stocks mondiaux. Cette importante possession d'armes semble confirmer le contenu du rapport de la campagne dedémobilisation internationale «control arms»menée conjointement par Amnesty international, Oxfam et le réseau d'action international (2005) des organisations non-gouvernementales sur les armes légères. En effet, comme indiqué dans ledit rapport, chaque année une personne est tuée par arme dans le monde, quinze (15) personnes blessées et c'est environ 500 000 personnes qui meurent victimes de la violence armée.

*Corresponding author: Ngoran Koko Lucie,
ANOH Yoboua Diane maître en criminologie, UFR Criminologie,
Université FelixHouphouët Boigny.

Le rapport révèle également que durant les dix (10) dernières années, 60% des violations graves des droits de l'homme sont liées à l'utilisation d'Armes Légères et de Petits Calibres avec 640 millions d'ALPC sur les 875 millions d'armes à feu en libre circulation dans le monde. Pour mieux apprécier les conséquences de cette importante circulation d'armes à feu dans le monde et sur la sécurité internationale, L'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2014), dans un rapport atteste que le trafic illicite et l'usage détourné des armes à feu représentent une véritable menace pour la sécurité et la stabilité sociale particulièrement en Afrique et en Amérique latine. Les armes illicites permettent aux groupes armés et aux organisations criminelles d'affirmer et de renforcer leur pouvoir au détriment de nombreuses victimes. Dans cette même dynamique et soutenant cette thèse, l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (2006) affirme que les armes sont les outils des groupes criminels, et que la présence et l'utilisation de ces armes amplifient le climat d'insécurité qui affecte les activités économiques. De même, Frey (2004), évoque les incidences des armes légères sur les droits de l'homme et humanitaire en montrant que les armes légères ont des effets sur la contrainte et la violence. Elles sont utilisées tant pour bafouer les droits de l'homme partout dans le monde que abusivement pour violer le droit à la vie et à la dignité humaine. Confirmant les propos de Frey, Amnesty international (2013) relève les conséquences liées à la prolifération des armes. Le rapport publié en 2013 évoque les effets destructeurs de la prolifération des armes et de leurs usages incontrôlés. Pour elle, la prolifération d'armes pendant l'embargo imposé à la Côte d'Ivoire par l'ONU a servi à commettre de graves violations des droits humains et du droit international sur tout le territoire. Cette prolifération continue de mettre gravement en péril la population civile. Pour mieux saisir la situation il importe d'examiner l'Enquête Nationale sur les armes légères et de petit calibre (2012) dirigée par SISSOKO et son équipe de recherche. Les résultats de cette enquête présentent non seulement l'état des lieux de la criminalité violente et de l'utilisation abusive des (ALPC) mais aussi leurs impacts sur les individus et la société. Selon les résultats de l'enquête, les armes à feu et les armes blanches demeurent les armes privilégiées qui ont servi à commettre des exactions sur la population. Nous constatons que les catégories sociales les plus exposées aux violences armées restent les commerçants, les hommes et les femmes dans leurs activités économiques. Cette étude n'évoque cependant pas les questions relatives à l'évolution du climat d'insécurité dû aux armes et celle du climat de violence.

Dans ce sens Touré et N'Guessan (1994) donnent des éléments de réponses en présentant les formes d'expression de la violence urbaine à Abidjan, les causes et modes de gestion de ce phénomène. Ensuite, les deux (02) auteurs affirment que c'est dans la ville d'Abidjan que la violence liée à la grande délinquance prend des dimensions inquiétantes. Enfin, ils sont unanimes sur le fait que l'année 1989 marque le début d'un accroissement sensible de la violence urbaine, surtout à Abidjan. De 1989 à 1994, la criminalité violente à Abidjan est en progression. Les actes de violences notamment les vols, homicides, coups et blessures volontaires, violences avec armes à feu, et viols ont connu une évolution remarquable. Amnesty international sur la crise ivoirienne révèle que la prolifération a été intense pendant l'embargo imposé par l'ONU à la Côte d'Ivoire.

La circulation d'armes dans les villes et communes de la Côte d'Ivoire semble induire des conséquences indéniables sur la population. Le sentiment d'insécurité assez perceptible dans toutes les artères de la ville d'Abidjan a conduit la Radiotélévision Ivoirienne (RTI) à marquer une pause sur cette situation à travers une séquence du journal de 20h du 30 janvier 2014 consacrée aux activités du CCDO. De ce film, il ressort que les patrouilles du CCDO et le dispositif de vidéo surveillance installé à Abidjan a permis de lutter contre le banditisme dans la ville. Les discours des populations lors des sondages d'opinions attestent que le sentiment de sécurité semble être de retour. Cette séquence sur la lutte contre l'insécurité et le banditisme montre bien combien de fois l'insécurité influence négativement la quiétude de la population et un peu plus les activités commerciales. C'est ce que semble affirmer Essimbe (2013) dans une étude portant sur les groupes armés et le développement économique et social dans la sous-région. Pour lui, il est évident que pendant les situations de troubles, les actes de violence liés aux armes à feu qui peuvent prendre forme influencent fortement l'environnement des activités commerciales au point de constater des chutes du chiffre d'affaires de certains commerçants. Moussaoui (2014), soutient l'existence d'un lien entre la criminalité violente et l'évolution du chiffre d'affaires de certains commerces. Dans une étude sur les événements violents qui ont perturbé la commune de Ghardaïa, il présente les conséquences dont sont victimes les commerçants au point que ceux-ci sont écartelés entre doute et crainte quant à la réouverture de leurs commerces. Le conflit cause un manque à gagner chez les commerçants et certains d'entre eux payent lourdement le tribut. Selon Baril et Morissette (1985), dans l'appréciation des répercussions de la criminalité violente, il ne faut pas se limiter au fait financier. En effet, le vol à main armée a aussi des répercussions physiques, émotionnelles et sociales que financières car affirme-t-il, le hold-up affecte la santé mentale de la victime et sa relation avec son entourage. La criminalité violente peut en outre, occasionner des perturbations physiques et ou psychologiques et peut précipiter un effritement de la cohésion sociale.

Validant à son tour cette thèse, Chassard (2012), va plus loin pour établir une distinction de trois (03) types de difficultés que rencontrent les petits commerçants. Parmi elles, il note l'insécurité due aux braquages, qui menacent la vie des commerçants et la survie de leurs activités. Selon lui, les petits commerçants font vivre les quartiers et les centres villes. Il est donc nécessaire que des mesures sécuritaires soient prises pour les aider à se protéger contre cette insécurité vu qu'il y a des questions de développement comme l'atteste l'office des Nations Unies sur la drogue et le crime (2007) qui écrit que la criminalité a des conséquences sur les commerces car elle engendre des coûts immédiats et des conséquences à long terme sur le développement, notamment, en décourageant l'investissement. Au regard de la manifestation de la criminalité armée, il demeure fondamental de rechercher l'origine du phénomène. Ainsi, le fardeau mondial de la violence armée (2011) dans une approche intégrée a mis en évidence les origines et les conséquences de la violence armée. Cette étude non seulement analyse les formes de violence, mais fournit par ailleurs une base pour une meilleure compréhension de la manifestation de ces violences dans différents contextes. Elle révèle en effet, que le taux d'homicides liés au vol ou au cambriolage est plus élevé dans les pays où l'inégalité des revenus est plus marquée. Les armes à feu sont plus utilisées par les gangs de jeunes et les groupes

de criminels organisés. L'étude témoigne par ailleurs que la violence meurtrière entrave la progression du développement. Ainsi pour réduire la violence, il est important de diagnostiquer non seulement ses causes mais aussi ses conséquences. Un observatoire en partenariat avec la société civile et les organisations de recherches fiables, fourniraient des données pour analyser la relation entre la violence armée et des facteurs comme le chômage, l'inégalité, la présence des marchandises illicites, la corruption, le non-respect de la loi et l'impunité. Sur les mêmes questions relatives aux moyens de réduction de la violence, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (2011) dans une étude portant sur la prévention de la violence en zone urbaine révèle que la violence est spécifique à un contexte et les interventions destinées à y faire face, doivent donc s'adapter au contexte social, culturel, économique et politique particulier. Ainsi, le programme efficace de prévention doit correspondre aux attentes ou être conçu en étroite relation avec la communauté ciblée pour non seulement une bonne compréhension des impacts de la violence mais aussi afin de garantir une bonne exécution des programmes mis en place. Dans le même ordre d'idées, la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenaires (2012) soutient que la spécificité de chaque situation de violence armée, implique une analyse fine et multidimensionnelle de son contexte et de ses actions. Ainsi, il faudrait conjuguer approches répressives et actions préventives tout en incluant un certain niveau d'action policière et sécuritaire. Ces actions doivent se construire autour d'une modernisation des appareils de sécurité. Au regard de ce qui précède, il semble que l'utilisation abusive des armes sert à bafouer les droits des populations dans leur intégrité physique et psychologique. Les répercussions de la violence sont palpables non seulement sur les individus mais également sur le développement socio-économique. Cette étude a recours à deux grilles d'analyse théorique. La théorie des opportunités criminelles et la théorie victimologique. La théorie des opportunités criminelles de Cohen et Felson postule que le passage à l'acte criminel s'explique par le mode de vie quotidien des victimes. En d'autres termes, le nombre et la nature des activités délinquantes ont des liens avec les possibilités de réalisation offertes par les victimes potentielles. La théorie victimologique précisément celle reposant sur le vécu et l'expérience des victimes s'intéresse aux traumatismes provoqués par l'infraction en interrogeant le ressenti et les réactions des victimes elles-mêmes (Cario, 2000: 120-123). En termes d'objectifs, l'étude se propose de:

- Décrire les manifestations de la criminalité violente ;
- Identifier les facteurs qui expliquent ce phénomène ;
- Evaluer les effets de la criminalité sur le développement du commerce, sur la vie des commerçants et des populations ;
- Proposer des solutions pour accompagner la politique de lutte de ce phénomène.
- Deux hypothèses structurent ce travail :
- Les opportunités criminelles facilitent exercées sur les acteurs du marché
- Les violences criminelles ont des effets négatifs sur les activités commerciales et l'état psychologique des acteurs

METHODOLOGIE

Le terrain d'étude est la commune de Yopougon (Côte d'Ivoire) en raison de sa vaste étendue territoriale de 153, 6

Km² et sa population estimée à plus de 1 500 000 habitants. Par ailleurs, les rues ont pris l'allure de véritables rues commerciales sur lesquelles exerce une partie considérable de la population.

Dans l'optique de mieux appréhender notre objet d'étude, notre source d'information comporte les diverses catégories de population suivante :

- Les agents de la police nationale ;
- Des éléments de la gendarmerie nationale ;
- Les commerçants et les associations de commerçants réunies au sein de La fédération des commerçants de Yopougon ;
- les associations de femmes commerçantes ;
- Le ministère du commerce et de l'artisanat ;
- les acheteurs.

La méthode non probabiliste est utilisée pour déterminer notre échantillon d'étude. Ainsi, nous saurons non seulement la perception des commerçants mais aussi des acheteurs liées à notre objet d'étude. Notre échantillon d'étude se présente comme suit :

- Commerçants : 60 commerçants ; 2 groupes d'associations de commerçants.
- Acheteurs : 60
- Agents de la police nationale et de la gendarmerie : 04 agents de la police municipale dont 2 responsables et 02 agents de terrains ; 04 agents de la gendarmerie dont 02 responsables et 02 agents de terrains.
- Ministère du commerce : 02 personnes ressources au ministère du commerce riverains : 60 membres ou chefs de ménages sur tout le territoire communal.

Quels sont les instruments de recherches utilisés pour recueillir nos données ?

Les techniques de recherche utilisées pour collecter nos données sont: la recherche documentaire, le guide d'entretien, l'observation et l'enquête-interrogation. Les travaux scientifiques nous ont permis de savoir ce qui a déjà été fait dans quel secteur afin de recadrer la recherche. Aussi, nous avons eu recours aux données des statistiques recueillies par les commissariats de police et la gendarmerie nationale. La technique de l'observation non-participante a été utile pour nos entretiens sur le terrain avec la population cible. Elle a consisté à observer l'environnement et l'attitude affichée par les enquêtés ; Ensuite à percevoir l'attitude qu'ont nos enquêtés en notre présence et enfin à percevoir leurs opinions et leurs attitudes vis-à-vis du phénomène afin de savoir comment celui-ci influence leur comportement et leur conception. Cette technique consiste à poser des questions à l'échantillon d'étude en vue de connaître leurs opinions, réalités et actions. A cet effet les guides d'entretien sont axés sur les centres d'intérêts suivants: Connaissance et perception de la criminalité violente, manifestations de cette criminalité dans les commerces, conséquences engendrées, actions de luttes et attentes de la population d'étude. Pour mieux identifier les différentes variables intervenant dans notre étude, nous aurons recours, à une analyse quantitative et qualitative des données qui seront recueillies sur le terrain. L'analyse quantitative permet le traitement statistique des données (statistique descriptive et statistique inférentielle). L'analyse qualitative a permis de

rende compte des expériences de victimisation vécue par les différents acteurs du marché (Vendeurs et acheteurs).

RESULTATS

Notre objectif étant de connaître le phénomène de la criminalité violente à Yopougon notamment le vol à main armée dans les marchés, notre étude a donc été structurée en deux (02) sections à savoir :

- 1 : Manifestations des infractions
- 2 : les facteurs explicatifs, conséquences, les mesures en vigueur et proposition de solutions.

Manifestations des infractions

Crimes enregistrés par les organes officiels de régulation

Tableau N°1. Vols enregistrés par la police de 2011 à 2013

| Année | Nombre | Pourcentage (%) |
|-------|--------|-----------------|
| 2011 | 891 | 38.40% |
| 2012 | 635 | 27.37% |
| 2013 | 794 | 34.22% |
| total | 2320 | 100% |

Source : district de police de Yopougon

Au regard de ce tableau, une certaine constance du vol à main armée est observée malgré quelques fluctuations ou écarts observés entre deux périodes : 2011 (891), 2012 (635), écart 256 vols en baisse. 2012 (635), 2013 (794), écart 159 vols en hausse. Si nous considérons la seule année 2013 dans le district, la distribution des vols est sensiblement différente.

Tableau N°2 : Distribution du vol à main armée par District en 2013

| Arrondissement | Vol à main armée | Pourcentage (%) |
|------------------------|------------------|-----------------|
| 16 ^{ème} arrd | 216 | 27,20% |
| 17 ^{ème} arrd | 355 | 44,71% |
| 19 ^{ème} arrd | 77 | 9,70% |
| 23 ^{ème} arrd | 146 | 18,39% |
| total | 794 | 100% |

Source : District de Police

Al'examen de ce tableau le 17^{ème} arrondissement d'abord (355) puis le 16^{ème} arrondissement (216) enregistrent les taux les plus importants du vol à main armée ; ces taux sont liés à l'étendue des quartiers couverts par ces arrondissement sur le plan sécuritaire. Par exemple, le 17^{ème} arrondissement couvre trois (4) grands quartiers : Ananeraie, Académie, Maroc et Anokouakouté.

Tableau N°3. Distribution du vol à main armée par la brigade de gendarmerie de 2012 à 2013

| Année Infractions | 2012 | 2013 | Total |
|---|------|------|-------|
| Vols à main armée avec ou sans violence | 19 | 89 | 108 |
| Vols dans les, domiciles, commerces | 8 | 30 | 38 |
| Vols avec circonstances aggravantes | 52 | 139 | 191 |

Source : fiche statistique de la brigade de gendarmerie toit rouge Yopougon

L'examen de la fiche statistique fournit par la brigade de gendarmerie indique trois (3) de vol dont les plus prédominants sont les vols avec circonstances aggravantes (191) et les vols à main armée avec ou sans violence (108). En réalité cette distribution de la brigade n'est pas exacte dans la

mesure où ces deux types de vols renvoient à la même réalité (violence). Même si la proportion des vols commis dans les domiciles et établissements commerciaux sont réduits, il n'en demeure pas moins important car rendent compte de la mobilité des délinquants.

Victimisation des acteurs

Tableau N°4: Type d'armes utilisées pour Vol à main armé

| Type d'arme utilisé | Commerçants | Acheteurs |
|---------------------|-------------|-----------|
| A l'arme à feu | 57 95% | 25 41.66% |
| A l'arme blanche | 3 5% | 35 58.33% |
| Total | 60 100% | 60 100% |

Source : enquête de terrain 2014

A l'analyse de ce tableau, les commerçants et les acheteurs ont subi des violences. De manière spécifique, les vendeurs sont plus victimes d'armes à feu (95 %) au contraire des acheteurs chez qui sont utilisés les deux (2) types d'armes : Armes à feu (41,66 %), armes blanche (58,33 %). Cette différence relative s'explique par la position financière du moment occupée par les acteurs : les vendeurs détiennent les recettes importantes d'où l'usage des armes à feu alors que les acheteurs pour la plupart ont juste le minimum pour opérer les transactions financières.

De façon pratique, deux (2) à trois (3) menacent les acheteurs pendant que 1 agresse le vendeur.

A ce sujet, Monsieur A.K commerçant dans une supérette affirme : « un individu est entré dans ma boutique et au moment de servir la marchandise m'a menacé avec une arme à feu sans que mes frères présentent aux moments des fait le sachent, je lui ai remis la recette de peur d'être abattu ». Quand un autre dit ceci : « à la sortie des clients, les voleurs sont entrés dans la boutique et lorsque l'un d'entre eux me menaçait avec un pistolet les deux (02) autres surveillaient à la porte d'entrée, et en moins de cinq (05) minutes se sont servis dans la caisse en emportant toute ma recette ».

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur le contexte temporel de commission des vols.

Tableau N°5. Contexte temporel des vols commis dans les marchés

| Intervalle d'horaire | Nombre | Pourcentage |
|----------------------|--------|-------------|
| X-04h30 | 5 | 8.33% |
| 12h-15h | 4 | 6.66% |
| 17h-20h | 36 | 60% |
| 21h-22h | 13 | 21.66% |
| 00h-02h | 2 | 3.33% |
| total | 60 | 100% |

Source : enquête de terrain 2014

Ce tableau indique que la période de temps la plus favorable au vol dans les marchés se situe entre 17 heures et 20 heures. Il s'agit d'une période de grande affluence de travailleurs en partance pour la maison et qui opèrent des achats. A un degré moindre on pourrait ajouter la période de 21 heures-22 heures qui sont en général des moments de fermeture des magasins. A ces deux périodes, circulent donc des biens et des personnes dans le cadre de transactions et de négociations rendant ainsi favorable les vols commis par des bandes armées. En effet, selon des commerçants interrogés, il s'agit de deux (2) à trois (3) personnes auteurs d'agression. Les discours de commerçants l'atteste : Commerçant n°1 : « je ferme mon

commerce à 21h habituellement, mais le jour de l'agression je ne l'ai pas vite fermé et j'ai été victime d'un vol armé qui s'est déroulé dans un laps de temps assez court, en moins de cinq (05) minute ».

Commerçant n°2 : « je fais l'objet d'agressions orchestrées par les même agresseurs, je les reconnais donc quand ils viennent je leur remets de la liquidité sans être violenté, cela se passe également en moins de cinq (05) minutes généralement les samedis ».

Facteurs

Le tableau suivant rend compte des facteurs de risque sous-jacent au crime commis sur les acteurs du marché.

Tableau N°6. Répartition des facteurs selon les vendeurs et les acheteurs

| | Vendeurs | Acheteurs | Total |
|----------------------------------|----------|-----------|-------|
| Thésaurisation des biens | 47 | 43 | 90 |
| Indigence économique | 31 | 30 | 61 |
| chômage | 23 | 48 | 71 |
| Prolifération armes à feu | 37 | 24 | 61 |
| Absence d'éclairage public | 20 | 23 | 43 |
| Absence d'intervention policière | 5 | 15 | 20 |
| Conflits sociopolitiques | 18 | 22 | 40 |
| Recherche de gain facile | 2 | 2 | 4 |
| Ne sait pas | 5 | 12 | 17 |
| Total | 188 | 219 | 409 |

Source : enquête de terrain 2014

Khi-deux significatif (16,07) au seuil du point 05 pour 8 ddl. (15,51). Au regard de ce tableau N°6, Sept grand facteurs apparaissent. La thésaurisation c'est-à-dire, le fait de garder ses biens sur soi (90), le non exercice d'activité professionnelle (71) ainsi que l'indigence économique (61) et la circulation des armes (61) les conflits sociopolitique (40), l'absence d'éclairage public du marché (43) et l'absence d'intervention policière (20) sont les facteurs principaux évoqués par les acteurs du marché. A l'examen de ces facteurs, il convient de préciser que les facteurs conflits et circulation des armes à feu sont liés car, ce contexte marqué par plus de dix années de conflits est en réalité la source de la circulation des armes. De façon précise, la thésaurisation des biens dans les caisses des enceintes commerciales, les caractéristiques matérielles et les caractéristiques environnementales ont été évoqués. Selon un commerçant: « nous, on ne fait rien, quand ils viennent on leur donne ce qu'ils demandent, de l'argent et comme ça, ils ne nous font pas de mal ».

Par ailleurs, les marchés des quartiers (Ananeraie, Maroc, Niangon), sont situés sur les voiries et loin des centres commerciaux à grande surface. Ils constituent de ce point de vue des risques criminels. A ces facteurs, il convient d'ajouter le faible contrôle formel qui devrait en principe être exercé par les policiers. En effet, selon les acteurs du marché (vendeurs-acheteurs), les patrouilles sont quasi inexistantes et même lorsqu'il y a patrouilles, les agents sont peu outillés en armes à feu.

Acteur 1 : « les agents mettent du temps à intervenir quand ils sont sollicités ».

Acteur 2 : « la majorité des agents en patrouille ne sont pas tous armés tandis que les braqueurs pendant leurs forfaits sont très bien armés ».

Au regard de ces facteurs quelles peuvent être les conséquences de actes criminels?

Criminalité violente et traumatismes

Criminalité, traumatisme et homicide

Tableau N°7. Traumatisme physique et homicide

| Typologie | Fréquence brute |
|--------------------------------|-----------------|
| Coups et blessures volontaires | 18 |
| Homicides | 19 |
| Traumatisme psychologique | 33 |
| Total | 60 |

Source : enquête de terrain 2014

Khi-deux très significatif (8,45) au seuil de .05 pour 2 ddl. (5,99).

L'examen de ce tableau montre que les commerçants sont victimes de coups et blessures volontaires puis d'homicide. Les coups et blessures sont reçus lorsque les commerçants refusent de remettre leurs biens. Et c'est au cours de ces confrontations qu'on constate les morts du côté des commerçants à la suite de coups de feu tirés par l'agresseur. Ainsi, les propos de Monsieur X Atteste du vécu réel des commerçant : « quand les agresseurs sont arrivés et qu'ils m'ont demandé de leur remettre ma recette, j'ai opposé un refus, alors j'ai reçu un coup de pistolet à la tête ».

Sur le plan des traumatismes psychologiques, aussi bien chez les vendeurs que chez les acheteurs, nous observons le sentiment d'insécurité, la peur, découragements et le désir de délocalisation. Un commerçant interrogé affirme : « les matins avant d'être sur les lieux de mon travail, je me pose la question de savoir si je vais vivre ou mourir avant que la nuit ne tombe ».

Criminalité et activités commerciales

Instabilité des horaires de travail

Les répercussions au niveau socio-économique des vols armés s'observent au niveau des heures d'ouverture et de fermeture des activités commerciales. Pour éviter les cas de vols à mains armées, les commerçants adoptent des stratégies de protection que sont la fermeture et l'ouverture des commerces à des heures définies. Ces heures varient entre 18h et 22h. Cette disposition est liée à la tendance des riverains à ne pas demeurer dehors à une heure tardive. Cette stratégie des commerçants ne permet pas un déroulement aisé de l'activité.

A ce sujet, les propos des commerçants sont évocateurs :

Commerçants n°1 : « ma boutique reste ouverte quand je constate que les rues sont encore pleines de personnes, le cas contraire je ferme ».

Commerçant n°2 : « après 23h, mon local est fermé à cause de certaines personnes qui fréquentent les rues ».

Baisse des revenus

Au niveau de la baisse des revenus, ces types d'infraction ont un impact individuel sur les activités des commerçants. Ces conséquences sont perceptibles sur les revenus des

commerçants détaillants et des commerçants grossistes. Pour les commerçants détaillants, les vols affectent leurs revenus ; ils sont donc obligés pour la continuité de leurs activités de prendre des crédits en article de vente avec leurs fournisseurs. Ceci ne les rend pas autonomes. Un commerçant atteste : *« actuellement pour ne pas fermer ma boutique, je suis obligé de prendre des marchandises à crédit avec le groupe SARL »*.

Pour les commerçants grossistes, le constat est le même ; ces derniers sont touchés au second plan. Bien qu'ils ne soient pas toujours victimes de vols à main armée, ils en subissent indirectement le contrecoup. En effet, étant les premiers fournisseurs des commerçants détaillants, ils sont contraints dans leurs intérêts, de soutenir ceux-ci en leur livrant des marchandises à crédits. En plus de cela, ils ne sont pas remboursés à temps ce qui ne les aide pas à mieux exercer leurs ventes. Un grossiste affirme *« si les commerçants ont des problèmes, c'est nous qui avons des problèmes parce que nous sommes obligés de les aider en leur donnant parfois les marchandises à crédit »*.

DISCUSSION, STRATEGIES D'INTERVENTION ET CONCLUSION

Nos résultats ont montré que l'insécurité existe dans des commerces. En effet, bien que les vols à main armée dans les commerces soit un phénomène d'actualité, comme en témoigne la presse écrite et orale sans omettre nos investigations menées sur le terrain, certains commerçants victimes ne disposent pas de dispositif sécuritaire dans leurs commerces. Nous avons également constaté que 75% des commerçants ne se sentent pas en sécurité dans l'exercice de leurs activités, car ils disent être exposés à l'insécurité dans leurs commerces, parmi ceux-ci, plusieurs sont des cibles des mêmes délinquants. Ainsi pour se protéger, ils gardent toujours de l'argent pour les remettre aux agresseurs quand bien même qu'ils sécurisent une grande partie de leurs commerces. A part les grilles de protections métalliques dont ils se prémunissent tous, les commerçants adoptent d'autres types d'attitudes. Effectivement, ces attitudes de protection sont la méfiance, la prudence et l'observation des potentiels clients. Aussi, ils développent des stratégies de communications entre eux et n'informent pas la police en cas d'agression par manque de confiance. Il apparaît à partir de ce qui précède que les deux hypothèses ont été validées, à savoir que les opportunités ou occasions de crimes expliquent mieux les violences dont il est question dans ce travail. Ces violences ont par ailleurs des effets négatifs sur les deux types d'acteurs en présence. De ce point de vue, la théorie des opportunités criminelles de Cohen et Felson (Koudou, 2007) trouve ici son sens. Cette théorie s'intègre il faut le noter au sein de la Criminologie de l'acte et du choix rationnel. L'acte criminel apparaît ici comme une réalité individualisable dans la vie de son auteur (Cusson, 2007, 2008, 2014, 2015). Ainsi, les activités commerciales exercées habituellement, la thésaurisation des biens et la circulation des armes, l'absence de surveillance et d'éclairage constituent des opportunités ou occasions pour le délinquant de passer à l'acte. Les résultats de l'étude valide également la théorie victimologique portant sur les traumatismes vécus par les victimes (Cario, 2000). Cependant, ces résultats bien que probants présentent deux limites majeures : la seule prise en compte de la commune de Yopougon en tant que commune populaire ; peut-être faudra-t-il intégrer dans une approche comparative les marchés de la commune de Cocody (commune résidentielle). Nous observons également que malgré les victimisations subies, les commerçants continuent d'exercer leurs activités dans la

résignation au regard de l'impuissance des acteurs du système de contrôle formel. Ce constat suggère l'intégration de la théorie de la désignation apprise dans ce type d'étude. En dépit de ces limites, il est possible de suggérer deux types de stratégies en matière d'intervention : la prévention situationnelle et l'accompagnement psychosocial des victimes.

La prévention situationnelle repose selon Clarke sur le postulat que la plupart des délits résultent de choix influencés par des données immédiates des situations dans lesquelles se trouvent leurs auteurs. La stratégie consiste à peser sur les décisions que prennent les délinquants avant qu'ils ne soient exposés à la tentation de transgresser les lois où quand, devant la tentation, ils aboutissent à la conclusion que le geste qu'ils désirent poser est trop difficile, trop risqué ou trop peu profitable (Clarke, 1997). Il s'agit avec Cusson de peser sur les décisions des délinquants par le biais des situations afin de limiter les gains criminels et rendre les délits plus difficiles ou moins profitables (Cusson, 2000, 2002, 2007). L'arsenal de la prévention situationnelle contient une gamme étendue de moyens : surveillance, obstacles physiques, contrôle d'accès, détournement des délinquants de leurs cibles, contrôle des armes, etc. (Cusson, 2008).

En tenant compte des résultats de cette étude, nous proposons une stratégie articulée sur les points suivants ; surveillance du site, aménagement du site, communication sociale autour de la thésaurisation, contrôle des armes.

- Surveillance : patrouilles policières, présence d'agents de sécurité privée, opérations policières sur les marchés (par exemple opération coup de poing) en tant que point chaud du crime (Cuisson, 2015 : 210-215).
- Aménagement du marché : éclairage suffisant du marché, non occupation par certains commerçants des accès du marché (ne pas obstruer les voies d'entrée et de sortie).
- Communication sociale : communication axée sur le nécessaire dépôt des produits (biens et recettes) dans les banques.
- Contrôle des armes : nécessaire contrôle de la détention et de la circulation des armes dans un contexte de crise où les armes ont proliféré.

Dans la seconde stratégie d'intervention, il est souhaitable au regard des traumatismes physique et psychologique subis, d'élaborer des mesures d'assistance médico-sociale et d'accompagne psychologique des victimes. Concrètement, le recours par la municipalité de médecin, criminologue, psychologue, sociologue cliniciens serait d'un apport indéniable. Par exemple cette intervention pourrait permettre de retrouver la liberté entravée par la peur et l'impuissance à éviter que cela ne recommence (Cario, 2000 : 130). Au total, dans un contexte socio-économique et politique caractérisé par des opportunités et occasions criminelles, la détention et la circulation des armes, le faible contrôle social formel, il paraît nécessaire pour la régulation du crime contre les acteurs des marchés d'avoir recours à la prévention situationnelle et à l'accompagnement psycho-social et médical des victimes.

BIBLIOGRAPHIE

- Aggrey, A. 2014. *Code pénal*. Abidjan: Juris-Editions.
- Amichia, H. 2013. *Conflit entre les chauffeurs de wôro-wôro et les syndicats de transport à Abidjan : le cas de la*

- commune de Yopougon. *Mémoire de maîtrise*. UFR criminologie université Felix Houphouët Bobigny.
- Amnesty international. 2013. Les effets destructeurs de la prolifération des armes et de leurs usages incontrôlés. Abidjan : Amnesty international
- Baril, M. et Morissette, A. 1985. *Du côté des victimes, une autre perspective sur les vols à main armée*. Montréal : URI: <http://id.erudit.org/iderudit/017219ar>.
- Beaud, S et weber, F 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: la découverte
- Born, M. & Glowacz F. 2014. Psychologie de la délinquance, Bruxelles, De Boek, 3^{ème}, revue et augmentée.
- Cario, R. 1991. Paroles en actes ou le crime comme comportement social différentiel. In R. Cario et A.-M. Favard (eds.). La personnalité criminelle ? Toulouse : Erès.
- Cario, R. 2000 a. Intervention psycho-sociale précoce. Journal du droit des jeunes, 194, 17-23.
- Cario, R. 2000b. Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration social. Paris : L'Harmattan.
- Cario, R. 2004. Prévention précoce des comportements criminels : stigmatisation ou bien traitance sociale. Paris : 'Harmattan.
- Chassard, P. 2012. les difficultés du commerce de proximité. France: revue de presse
- Clarke, R.V. 1995. Les technologies de la prévention situationnelle. Les cahiers de la sécurité intérieure, 21, 101-115.
- Clarke, R.V. 1997. Situational crime prevention. Successful case studies. Harrow and Heston, Guiderland New York, 2^{ème} Ed.
- Commune de Yopougon. Monographie de la commune de Yopougon.
- Commune de Yopougon. 2013. Diagnostics et plans d'amélioration des quartiers précaires des 13 communes du district d'Abidjan. Yopougon. Arc ingénierie/synergie expertise.
- Cusson, M. 2000. La prévention du crime par la police : tactiques actuelles et orientation pour demain, revue de droit pénal et de criminologie. 113-134.
- Cusson, M. 2005. La surveillance et la télésurveillance sont-elles efficaces ? RICPTS, 2, 131-150.
- Cusson, M. 2007. La délinquance, une vie choisie entre plaisir et crime. Québec : Hurtubise.
- Cusson, M. 2008. Comment prévenir ? Les techniques et les méthodes de la prévention situationnelle. In M. Cusson, B. Dupont et f. Lemieux (eds). Traité de sécurité intérieur (413-428). Lausanne : Presses Polytechniques Universitaires Romaines.
- Cusson, M. 2014. La criminologie. Paris : Hachette, 6^{ème} édition.
- Cusson, M. 2015. Les Homicides. Québec : Hurtubise.
- Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenaires. 2012. *Approche française pour une réduction de la violence armée*. France: academie.edu.
- Durkheim, E. 1993. *Résumé des règles de la méthode sociologique*. Presse universitaire de France.
- Essimbe, V. 2013. *Les armes légères et groupes armés en Afrique subsaharienne : effets perniciose sur le développement économique et social*. L'Harmattan
- Frey, B. A. 2004. Armes légères et de petit calibre : les outils utilisés pour bafouer les droits de l'homme. Genève. Forum du désarmement.
- Gassin, R., Cimamonti, S., Bonfils, Ph. 2011. Criminologie. Paris : Dalloz, 7^{ème} édition.
- <http://www.google.fr>
- <http://www.google.com>
- <http://www.wikipedia.com>
- Koudou, O. 1997. Le trafic des stupéfiants de 1980 à 1993 en Côte d'Ivoire : une réponse de l'acteur social. Psychotropes. Revue Internationale des toxicomanies, 3 (3), 69-82.
- Koudou, O. 2007. *Histoire de la criminologie : les grands courants théoriques d'hier à aujourd'hui*. Abidjan : presses universitaires d'Abidjan.
- Koudou, O. 2009. Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle intégrée. Rivista, di criminologia, vittimonogia e sicrezza, vol 3 (2), 68-79.
- Koudou, O. 2011. Adolescents et délinquants. Saarbrücken : Edition Universitaire Européenne.
- L'organisation de coopération et de développement économique. 2009. Conflit et fragilité, réduire la violence armée, permettre le développement. via Small Arms Survey.
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economique. 2011. *Prévenir et réduire la violence armée dans les zonés urbaines : note de programmation, conflits et fragilité*, Editions OCDE.
- Larousse, 2000. *Dictionnaire encyclopédique*, paris.
- Le grand Robert, 2001. Dictionnaire de la langue française
- Le petit Robert, 2004. Dictionnaire de la langue française
- Leblanc, M. 1997. L'évolution de la violence chez les adolescents québécois : phénomène et prévention. Texte photocopié (inédit)
- Ministère du Commerce de l'Artisanat et de la Promotion des PME. 2013. Principales mesures de soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des PME.
- Ministère du commerce, 2010. Répertoire des droits et devoirs du commerçant en Côte d'Ivoire. Abidjan : minicom
- Moussaoui, N. 2014. *Violence à Ghardaïa : l'activité commerciale accuse le coup*, Algérie.
- N'da, P. 2002. *Méthodologie de la recherche ; de la problématique à la discussion des résultats ; comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociale et en éducation*. Abidjan : educi.
- Nations unies, 1995. Neuvième congrès des nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : stratégie de prévention de la criminalité. Publication des nations unies
- Office des nations unies contre la drogue et le crime 2014. *Les armes illicites : une menace pour la sécurité internationale*. www.google.fr
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe 2006. *Note sur l'impact des armes légères et de petit calibre sur le développement et la sécurité humain*.
- Sissoko, A. 2012. Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre. Abidjan : commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC.
- SITES INTERNET
- Soir info n°5512, du 06 février 2013
- Soir infon°5483, du 02 janvier
- Soir infon°5529, du 26 février 2013
- Statut du commerçant et de l'entrepreneuriat. 2010. Journal officiel de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Acte uniforme portant sur le droit commercial général.
- Touré, I et N'Guessan, K. 1994. *La violence urbaine en côte d'ivoire : le cas de la ville d'Abidjan*. Abidjan : institut d'ethnosociologie université d'Abidjan.